

Monsieur l'Ambassadeur,

À la suite des informations reçues de l'ACAT-France, je souhaite exprimer ma vive inquiétude face à la condamnation à mort du défenseur des droits humains Abubakr Mansour Abdela, ainsi qu'à la dégradation des libertés fondamentales au Soudan dans le contexte du conflit entre Forces armées soudanaises (FAS) et les Forces de soutien rapide (FSR).

Cette sentence prononcée le 5 octobre 2025, fondée sur des accusations politiques, viole les obligations internationales du Soudan en matière de procès équitable et de protection des défenseurs des droits.

J'appelle les autorités soudanaises à annuler cette peine, à cesser l'usage répressif de la peine capitale, et à garantir la sécurité de tous les acteurs de la société civile engagés dans la défense des droits humains.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, mes salutations distinguées.

NOM :

SIGNATURE :

ADRESSE :

ACAT-France 2026 © D.R.

S.E.M. Hassan Hamid
Ambassadeur

Mission permanente de la République du Soudan auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
53 Avenue Blanc, 1202 Genève, Suisse

Courriel : mission@sudanmission.ch

AGIR POUR UN MONDE DIGNE

FÉVRIER 2026



Au Soudan, Abubakr Mansour Abdela, avocat et défenseur des droits humains, a été condamné à mort, le 5 octobre 2025. Cette sentence inhumaine s'inscrit dans un contexte où la société civile est écrasée par la guerre dévastatrice entre les Forces armées soudanaises (FAS) et les Forces de soutien rapide (FSR).

Depuis le début de la guerre au Soudan en avril 2023, les membres de la société civile, en particulier les avocats et les défenseurs des droits humains, sont pris pour cibles tant par les Forces armées soudanaises (FAS) que par les Forces de soutien rapide (FSR). L'affaire d'Abubakr Mansour Abdela, avocat engagé dans la ville de Singa, chef-lieu de l'État de Sennar, illustre cette répression. Connue pour son assistance juridique aux victimes, il choisit de rester dans sa ville natale durant l'été 2024 pour distribuer gratuitement des médicaments, malgré la prise de la localité par les FSR.

Un procès inique et une condamnation à mort

Le 25 novembre 2024, au lendemain de la reconquête de la ville située au bord du Nil bleu dans le sud du pays par les FAS, Abubakr Mansour Abdela est arrêté à son domicile, brutalisé devant sa famille, puis détenu dans une installation militaire. Après dix jours passés dans la garnison de Singa, il est transféré à Sennar, où il subit des interrogatoires jusqu'à son procès, le 30 avril 2025. Bien que des preuves attestent de son innocence, il est condamné à vingt ans de prison et à une forte amende pour une présumée collaboration avec les FSR. Opposé à la guerre et ne soutenant aucun camp, il est néanmoins considéré comme une cible politique. Le 5 octobre 2025, à l'issue d'un procès en appel dépourvu des garanties les plus élémentaires, il est condamné à mort par pendaison. Le verdict a été rendu sans notification préalable de la défense, ni possibilité pour celle-ci d'assister à l'audience ou de présenter les preuves requises. Son avocat, Maître Aboubakr Al-Mahi, est ensuite arrêté.

Une répression généralisée contre la société civile

L'affaire d'Abubakr Mansour Abdela s'inscrit dans une tendance plus large de répression généralisée contre la société civile. Dans tout le pays, ceux qui documentent les exactions sont menacés, arrêtés arbitrairement, condamnés à l'issue de procédures iniques voire tout simplement exécutés par les FAS comme par les FSR, en violation flagrante des engagements internationaux du Soudan. Le 12 octobre 2025, Mary Lawlor, Rapportrice spéciale des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, a dénoncé la condamnation « barbare » d'Abubakr Mansour Abdela et a exhorté les autorités soudanaises à annuler la sentence et à abandonner les charges retenues en représailles à son travail pacifique. Cela fait maintenant quatre mois qu'Abubakr Mansour Abdela vit dans l'angoisse d'une possible exécution. Dans le monde entier, des avocats et des associations de défense des droits humains se mobilisent pour faire annuler cette condamnation. L'ACAT-France est engagée dans cette mobilisation.

Retrouvez toutes nos actions sur acatfrance.fr

Oui, je participe à la lutte contre la torture

J'adhère à l'ACAT-France pour un montant de 24 € la première année

Je fais un don à l'ACAT-France

10 € 30 € 50 € 90 € libre €

Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion ou de mon don.

Je souhaite m'abonner à la revue *Humains*.

Pour 12 € la première année, je recevrai 4 numéros

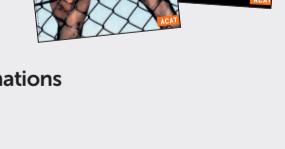
Je souhaite recevoir des informations sur les legs, assurances vies et donations

Prénom

Nom

Mail

Adresse



Je renvoie ce bulletin à l'ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois 75019 Paris. Chèque à l'ordre de l'ACAT.

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acatfrance.fr

Par une parodie de procès, Abubakr Mansour Abdela, avocat et défenseur des droits humains, a été condamné à mort. Portons le dans nos prières et unissons nos protestations avec celles du monde entier.

Georges Heichelbech, membre de la commission Théologie et du groupe de travail Sensibiliser les églises

➔ AGIR AU SOUDAN ET AILLEURS

GRÂCE À VOUS

MALAISIE : DÉCISION HISTORIQUE SUR LA DISPARITION DU PASTEUR RAYMOND KOH

Le 5 novembre 2025, la Haute Cour de Kuala Lumpur a reconnu Raymond Koh, pasteur disparu, comme victime d'une grave injustice. Le gouvernement malaisien devra verser environ 2 100 € par jour depuis son enlèvement. À ce jour, la somme s'élève à près de 6 millions d'euros et augmentera tant qu'il reste introuvable.

L'ACAT-France demande la vérité sur cette disparition.



© SUSANNAH LEWIS

ACAT

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

@ACAT_France ACAT France acat_france

CONTACT LOCAL



J'envoie la carte

J'édecoupe la carte

J'insigne la carte



Votre signature peut changer un destin.

Ce n'est pas de votre faute si la tortue existe, mais si elle recule c'est grâce à vous.

J'AGIS AVEC L'ACAT-FRANCE.

➔ AGISSEZ ENSEMBLE POUR UN MONDE DIGNE

SOUDAN

j'agis pour
Abubakr Mansour Abdela,
défenseur des droits humains,
condamné à mort